

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze,
Le dix sept décembre, à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, CORNETI, FRAUX, ALLANIC, CHERON, CHESNEAU, RUSSELL, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, BELLIOT, CARNAC, DUBOIS, TRICHET, BERTHELIER.

A l'exception de :

Monsieur POUSSET qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.
Madame SOBRAQUES-BRAYE qui a donné pouvoir à Monsieur PELLETEUR.
Monsieur ROBIN qui a donné pouvoir à Monsieur DUBOIS.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur DAGUIZE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

14/ TARIFS 2015 - PORT D'ECHOUAGE - APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur PELLETEUR, Maire

EXPOSE :

Conformément à la délégation de service public conclue entre la Commune de Pornichet et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Nantes Saint-Nazaire pour la gestion du port d'échouage en date du 27 mai 2013, il convient que le Conseil Municipal délibère sur les tarifs annuels après vote des tarifs par le Conseil Portuaire.

Le Conseil Portuaire réuni le 21 novembre 2014 a adopté, à l'unanimité, les tarifs proposés par le délégataire. Les tarifs 2015 ont été augmentés de 6% par rapport aux tarifs 2014 conformément au contrat de délégation de service public exceptés pour les tarifs d'utilisation de la cale de mise à l'eau pour lesquels il n'y a pas d'augmentation pour l'année 2015.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs 2015 votés par le Conseil Portuaire comme suit :

PORT D'ECHOUAGE DE PORNICHET

Tarif en Euros TTC du 1/01/2015 au 31/12/2015

REDEVANCE DE STATIONNEMENT

Cat.	Longueur Hors tout (y compris appareils fixes)*	CONTRAT ANNUEL 01/01 au 31/12	VISITEUR Juillet - Août Par nuit	VISITEUR Avril - Mai - Juin - Sept. Par nuit	VISITEUR Octobre à Mars Par nuit	VISITEUR 6 mois d'Hiver Forfait
A	Moins de 5 m	469	7	6	4	141
B	De 5m à 5m49	557	8	7	4	162
C	De 5m50 à 5m99	646	10	8	5	202
D	De 6m à 6m49	736	12	9	6	242
E	De 6m50 à 6m99	830	13	10	7	263
F	De 7m à 7m49	927	13	11	7	263
G	De 7m50 à 7m99	1022	14	12	7	283
H	De 8m à 8m49	1123	16	13	8	323
I	De 8m50 à 8m99	1224	16	14	8	323
J	De 9m à 9m49	1327	17	15	9	344
K	Plus de 9m50	1435	17	15	9	344

* Multiplicateurs : tarifs multipliés par 1,5

Utilisation de la Cale de mise à l'eau	
AR (journée)	5
Semaine	20
Mois	40
Année	100

Port d'échouage de Pornichet
Boulevard des Océanides - 44380 PORNICHET

Taux de TVA appliqué : 2,20% au 01/01/2015

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

DELIBERATION :

⇒Vu la convention de délégation de service public conclue entre la Commune de Pornichet et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Nantes Saint-Nazaire pour la gestion du port d'échouage en date du 27 mai 2013,
⇒Vu l'adoption des tarifs 2015 par le Conseil Portuaire en date du 21 novembre 2014,
⇒Vu l'avis de la commission des finances en date du 10 décembre 2014,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les tarifs 2015 du port d'échouage tels que précisés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR